La Provence, 3 juin 2021

RÉFORME DE L'ÉTAT

Vers une haute administration décloisonnée

Suppression de l'ENA et de certains *"grands corps"* de l'État au profit d'une haute administration décloisonnée basée sur les *"compétences"* : la réforme de la haute fonction publique a franchi hier une étape clé avec la présentation d'une ordonnance en Conseil des ministres. Emmanuel Macron, issu lui-même de l'ENA, avait promis cette réforme après la crise des "gilets jaunes". Elle a suscité une levée de boucliers des principaux intéressés. Diplomates, inspecteurs et magistrats sont notamment sortis de leur réserve pour mettre en garde contre un *"danger pour nos institutions"* et *"pour la démocratie"*. Les sénateurs du groupe à majorité communiste CRCE ont dénoncé hier *"un projet de réforme libéral et autoritaire"*, décidé *"dans l'entre-soi gouvernemental"*.

Le texte vise à remplacer l'ordonnance du général de Gaulle de 1945, qu'il avait prise *"pour refonder l'État"* et *"reconstruire un pays meurtri par la guerre"*, a déclaré, à l'issue du Conseil, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, qui l'a préparé. 75 ans après, *"nous devons pleinement réactiver cette promesse face aux défis du XXIe siècle"*, a-t-elle estimé. *"Il y a urgence"* face à une *"crise d'une gravité inégalée"* qui *"a révélé des insuffisances d'un système qui par sa rigidité (...) s'en est éloigné"*, a-t-elle ajouté, parlant d' *"étape décisive"* pour *"préparer l'avenir"*.

Pas de débat parlementaire

Lors des questions d'actualité au gouvernement, Mme de Montchalin a défendu devant les sénateurs une réforme *"qui n'est pas une réforme de suppression ou de destruction"*. Elle a rappelé à Jean-Pierre Sueur (SER) qui lui demandait si elle s'engageait à une ratification de l'ordonnance à l'issue d'un *"vrai débat parlementaire"*, que le Parlement avait lui-même *"habilité le gouvernement"* à la prendre. La ministre a rejeté toute volonté d'instaurer un *"spoil system"* comme il en existe dans d'autres pays, c'est-à-dire la contractualisation et la politisation des hauts serviteurs de l'État. L'ordonnance a été validée dans ses grands principes par le Conseil d'État. Les futurs hauts fonctionnaires seront tous issus d'un grand corps général d'administrateurs de l'État, créé pour *"répondre"* à ses besoins et *"décloisonner l'administration"*, selon la ministre. Ce *"socle unique collectif préserve ce que le statut apporte : égalité de traitement, neutralité, loyauté et donc évidemment impartialité, avec des hommes et des femmes qui ne sont pas choisis ou promus en fonction de leur appartenance politique"*, assure Mme de Montchalin. À sa tête, une direction des ressources humaines qui n'en porte pas le nom : la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese). Conséquences directes, fixées par l'ordonnance, la *"disparition de certains grands corps"* dont celui des préfets et des inspections générales, au profit d'une *"logique de métiers"* qui seront adaptés par décrets, selon la ministre.

Son ministère explique, en substance, qu'un "magistrat administratif" doit pouvoir devenir *"directeur d'hôpital"* tout en rejetant l'idée de hauts fonctionnaires *"interchangeables"*. Pour ce faire, l'ordonnance généralise *"l'évaluation des cadres supérieurs"* et institue une formation initiale et continue dans le futur Institut national du service public (INSP) qui remplacera la prestigieuse École nationale d'administration (ENA). ■

Phoca PDF